

origine : INSTITUT DE L'ELEVAGE	<i>Base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins</i>	Réf : REFER 05
	<b>Méthodes préconisées pour l'écornage des bovins</b>	Rev : 1
		12/10/1998

L'écornage correspond à une pratique fréquente en élevage bovin, favorable d'une part au bien être des animaux du fait de la réduction des risques de blessure lors de leur contact en liberté, et d'autre part à la sécurité de l'éleveur.

Cette ablation peut être réalisée sans engendrer de stress chez le bovin jeune ou adulte, par l'emploi de techniques appropriées.

### ***Chez le jeune :***

#### *→ la destruction chimique du cornillon*

- ◆ Intervenir sur le jeune veau entre 3 et 6 semaines : il faut sentir sous le doigt l'amorce du cornillon pour intervenir au bon endroit, mais il ne faut pas que le cornillon soit trop formé car sa destruction est plus longue et peu alors devenir stressante.
- ◆ Immobiliser **fermement** mais sans brutalité la tête du veau : la meilleure solution consiste à travailler à deux personnes ; à défaut, utiliser un cornadis. Lorsqu'il y a plusieurs veaux à traiter, une cage de contention spéciale est utile.
- ◆ Tondre soigneusement l'emplacement des 2 cornillons pour accéder à la peau.
- ◆ Badigeonner le **pourtour** de la base du cornillon avec un **produit caustique spécifique pour écornage**, à l'aide d'un pinceau ou d'un crayon.

Eviter toute dispersion du produit en dehors de la zone du cornillon ; la personne qui procède à l'application du produit doit être équipée de gants de caoutchouc ; son aide dispose d'un chiffon propre pour éliminer toute trace accidentelle de produits hors de la zone.

Le produit insensibilise la zone et détruit la peau et la base de l'amorce de la corne qui se décolle en fin d'opération ; le produit cautérise également la plaie qui ne doit pas saigner.

- ◆ Travailler alternativement sur un cornillon et sur l'autre afin de laisser le temps au produit d'agir : l'opération est globalement plus rapide ; sa durée ne doit pas excéder 10 minutes par veau, au delà l'animal s'énerve.

→ *la destruction au thermo-cautère électrique*

- ◆ Précautions préalables : idem cas précédent.
- ◆ Appliquer l'extrémité du thermo-cautère (brûle corne) très chaud sur le cornillon et faire pivoter l'appareil sur lui-même sur 360°, afin de sectionner et cautériser la peau à la base du cornillon et permettre l'extraction de ce dernier ; l'application ne doit pas durer plus de quelques secondes par corne.

**Chez l'adulte :**

→ *le sectionnement de la corne*

- ◆ Cette opération nécessite une **anesthésie** locale par injection de produit approprié dans la dépression située au-dessous de chaque corne ou une **tranquillisation**. L'anesthésie ou la tranquillisation peuvent être pratiquées par l'éleveur, sous couvert d'un vétérinaire qui délivre le produit nécessaire pour le nombre d'animaux à traiter.
- ◆ Cette opération nécessite une immobilisation de la tête de l'animal, l'opérateur devant se trouver en face ; si l'immobilisation est assurée au moyen d'un cornadis, un dispositif approprié doit permettre la libération de la tête de l'animal au cas où il se couche pendant l'opération.
- ◆ Poser un garrot au moyen d'un élastique ou d'une ficelle tendue entre les deux cornes à leur base ; le garrot bloque le flux du sang qui irrigue l'os des cornes et évite toute hémorragie.
- ◆ Sectionner les cornes soit au moyen d'une scie fil (cas d'un petit nombre d'animaux à écorner), soit au moyen d'un écorneur pneumatique ou hydraulique ; l'usage de la tronçonneuse électrique est déconseillé en raison du bruit qui énerve les animaux.

Si le sectionnement est réalisé assez loin de la base de la corne (3 à 4 cm), la corne restante est généralement pleine et ne présente aucun risque d'infection ; si le sectionnement est plus proche de la base, et surtout chez les animaux âgés, le sinus est généralement ouvert ; l'application sur la coupe d'un tampon de pansement imbibé de collodion s'impose pour faciliter la cicatrisation et fermer le sinus.

- ◆ Déposer le garrot environ deux heures après l'intervention.
- ◆ **Précautions préalables :**
  - ⇒ ne pas intervenir sur les vaches et génisses pendant la période de 2 mois qui précède la mise bas.
  - ⇒ ne pas écorner les adultes en plein été à cause du risque de pénétration des mouches dans les sinus ; ne pas intervenir non plus s'il existe des risques de gelée et/ou de vent très froid susceptibles d'engendrer une sinusite dans les 2 mois qui suivent l'ablation.